ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

CAP de l'encadrement supérieur des ministères sociaux

Scrutin du 3 au 10 décembre 2026

Pour choisir mes représentants syndicaux à la CAP de l'encadrement supérieur

Je vote UNSA !

POURQUOI VOTER À LA CAP ?

Entre le 3 et le 10 décembre 2026, vous serez amené.e.s à élire vos représentants à la **commission administrative paritaire (CAP) des fonctionnaires membres de l'encadrement supérieur** de nos ministères.

Notre liste, sous la bannière de l'UNSA, est **commune aux syndicats des 4 corps de fonctionnaires** relevant de l'encadrement supérieur des ministères sociaux : l'USAE (Union syndicale des administrateurs de l'État), le SMISP (Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique), le SPHISP (Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique) et le Syndicat des membres de l'IGAS (SMIGAS).

Depuis le 1er janvier 2020, les compétences de la CAP sont centrées sur les **décisions individuelles défavorables aux fonctionnaires** (refus de titularisation, licenciements pour insuffisance professionnelle, sanctions disciplinaires, révisions de comptes rendus d'évaluation professionnelle…). Elle se réunit pour émettre un avis sur la situation individuelle de l'agent.

Quatre ans d'expérience de ce nouveau format nous montrent que **les membres de l'encadrement supérieur ont aussi besoin d'être défendus dans ce domaine.**

Outre la défense des situations individuelles présentées, la participation de vos représentants à la CAP contribue à alimenter et à renforcer notre action syndicale dans son ensemble. Dans un contexte d'affaiblissement de nos administrations et du statut de la fonction publique, cette défense individuelle prend encore davantage de sens : depuis les dernières élections, **le nombre des fonctionnaires de l'encadrement supérieur a diminué d'environ 20 %.**

Notre engagement

La composition de notre liste nous permet de garantir qu'en cas de convocation ou d'examen du dossier d'un agent, **au moins un représentant issu de son corps siégera en CAP pour assurer sa défense.**

DES VALEURS QUI DONNENT DU SENS À NOTRE ENGAGEMENT

Professionnalisme

Nous, représentants en CAP, sommes des fonctionnaires expérimentés, dotés des compétences techniques et d'une connaissance approfondie de l'administration. Nous mettrons cette expertise au service de chaque agent, afin d'assurer une défense rigoureuse et efficace de ses droits et intérêts.

Équité et impartialité

Nous examinerons chaque situation à sa juste mesure. Nous garantissons à chaque agent une défense loyale et objective, fondée sur son dossier, les règles applicables et le principe d'égalité de traitement.

Écoute et médiation

Nous sommes à l'écoute de chaque agent et prenons en compte ses attentes comme ses difficultés. Nous intervenons dans un esprit de responsabilité et de médiation, afin de rechercher des solutions conciliant les intérêts des agents et les nécessités du service public.

Transparence

Nos positions, nos actions et les suites données aux dossiers sont expliquées avec clarté, afin que chacun puisse comprendre les enjeux et exercer pleinement ses droits.

UNE LISTE COMMUNE, QUATRE CORPS, QUATRE SYNDICATS

Vos élus USAE en CAP vous représenteront en instance et y défendront vos droits en prenant en compte la complexité des positionnements de l'encadrement supérieur sur l'ensemble des champs couverts par les ministères sociaux. Dans un contexte d'évolution rapide et permanente des structures et des organisations, ils vous accompagneront individuellement sur l'ensemble de votre parcours professionnel, en portant des valeurs d'intégrité et d'engagement ainsi qu'une expertise partagée et transversale, intégrant la dimension interministérielle. Dans le cadre d'une démarche prospective sur l'évolution du nouveau corps, **l'USAE-UNSA s'engage pour l'avenir**, dans un cadre interministériel en :

- demandant une première évaluation de la réforme du corps des administrateurs d'Etat, notamment en termes de perspectives de carrière ;
- exigeant la transparence dans l'accès au troisième grade du corps, aujourd'hui fermé à la majorité ;
- défendant des parcours de carrière permettant la reconnaissance de compétences d'expertise de haut niveau ;
- participant activement au dialogue social en lien étroit avec la DGAFP et la DIESE.

Le SMIGAS a décidé de faire liste commune avec l'UNSA pour contribuer à la défense des membres de l'encadrement supérieur dans cette instance et y apporter l'expertise de ses membres. Si le SMIGAS demeure autonome dans son action, l'UNSA s'est engagée pleinement à porter avec lui :

- l'inscription dans la loi du principe d'indépendance d'esprit et de plume des inspecteurs (proposition d'article L. 138-1 du CGFP ou disposition équivalente) ;
- la création d'un corps d'inspecteurs de l'État homologue à celui des administrateurs de l'État, garantissant un parcours et un déroulement de carrière dédiés au sein des inspections générales ;
- la transparence des rémunérations sur les emplois fonctionnels des ministères sociaux ;
- le passage au RIFSEEP pour les membres du corps de l'IGAS mis en extinction, afin de mettre un terme au préjudice financier induit par le maintien de la PFR.

Vos élus du SMISP défendront vos droits à la CAP. En nous faisant confiance, vous nous permettrez également de continuer à défendre :

- le maintien dans la fonction publique d'un statut de médecins spécialistes en santé publique ;
- la fluidité des carrières avec la linéarisation des grades du corps ;
- le respect de l'engagement de l'administration du resoclage de l'IFSE ;
- La transposition de la réforme de la haute fonction publique au corps des MISP avec un repositionnement de la grille indiciaire du corps et un relèvement des primes statutaires pour valoriser l'expertise technique médicale de santé publique.

Vos élus du SPHISP en CAP défendront le dossier des agents avec le positionnement spécifique de l'encadrement technique supérieur des ministères sociaux. En votant pour notre liste commune, vous vous donnez des atouts pour :

- une intervention intègre et en toute transparence dans la défense collective et individuelle des PHISP ;
- la promotion de l'attractivité effective des filières d'expertise technique, afin de sortir durablement du schéma selon lequel l'évolution professionnelle passe nécessairement par le management ;
- une transposition concrète de la réforme de la haute fonction publique au corps des PHISP : relèvement des primes statutaires et revalorisation de la grille indiciaire du corps ;
- une amélioration de la fluidité et de l'enrichissement des carrières et des parcours professionnels des PHISP ;
- une vraie politique de formation et d'accompagnement des PHISP dans l'évolution de leurs métiers.

NOS CANDIDATS POUR VOUS REPRÉSENTER

1. **Aissameddine AIMEUR** – PHISP
2. **Pascale ROMENTEAU** – IGAS
3. **Jacques RAIMONDEAU** – MISP
4. **Hélène FURNON PETRESCU** – AE
5. **Jean-Emmanuel PAILLON** – AE
6. **Danielle METZEN-IVARS** – AE
7. **Anne PHAM BA** – PHISP
8. **Aurélie CHAIGNEAU** – PHISP

Du 3 au 10 décembre 2026, je vote et je fais voter UNSA !